

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 25 MAI 2018**

R

fu

MEMBRES PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane Vice-Président	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Présente	
Autres usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Autres Usagers / Professions agricoles	FAICT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAI Patrick - Président	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	Excusé	Représenté par M.TACHAU
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	KARPINSKI Jean-Philippe	Présent	

MEMBRES NON PERMANENT			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LECLERCQ Jérôme	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	Vacant	—	
Représentant des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	MOUSTY Paul	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	Excusé	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
SGAR NPDCP <i>ou son représentant</i>	DEBATTE Magali	Excusée	Représentée par M.SHEHU et accompagné de Mme MOCYDLARZ
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord <i>ou son représentant</i>	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM <i>ou son représentant</i>	TOULHOAT Pierre	Excusé	Pas de représentant
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres <i>ou son représentant</i>	GAUTHIER Odile	Excusée	Représenté par Mme DEROO
Directeur Général de VNF <i>ou son représentant</i>	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par M.MATRAT Olivier
Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité <i>ou son représentant</i>	FAURIEL Olivier (délégation permanente de M.AUBEL)	Excusé	
Directeur du Grand Maritime de Dunkerque	RAISON Stéphane	Excusé	Représenté par M.FOURNIER
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé	
Membres Consultatifs			
		Présents	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		Excusé	
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
SOUSSAN COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : M. AGBEKODO, M. PRYGYEL, Mme MARTIN, M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, M. VERHAEGHE, M. JOURDAN, M. BLIN, M. LEMAIRE, Mme LESSENS, Mme LEROY, M. DOLLET, M. HALKETT.		Présent	

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 25 MAI 2018**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017	X				Unanimité
2	2.1	ÉPURATION INDUSTRIELLE (X132)(19736)	X				Unanimité Délibération modifiée sur table (Dossier 57294.00 « Nordtole conteneurs et systèmes » retiré) Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au débat (Membre Non Permanent) ; RAISON Stéphane (M. FOURNIER son représentant) - Grand Port Maritime de Dunkerque - dossier 56422.00
3	3.2	OUVRAGES D'ÉPURATION (X110)(19682)	X				Unanimité
	3.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SYNDICAT MIXTE AMEVA (X113)(19702)		AF			1 voix contre : DEFLESSELLE Claude Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au vote et au débat (Membre Permanent) ; LUCQ Chantal (membre d'une structure adhérente de l'AMEVA) : Syndicat Mixte AMEVA - dossier 57193.00
	3.4	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN (X115)(19665)	X				Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.6	18-I-004	RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (X120)(19677)	X				Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au débat (Membre Non Permanent) : PATRIS Jacques - CU d'Arras - dossier 57105.00 Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au vote et au débat (Membre Permanent) : RAOULT Paul - Régie Noréade - dossiers 33955.00 et 57121.00
3.7	18-I-005	RÉHABILITATION RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (X122)(19684)	X				Unanimité
3.8	18-I-006	RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES (X124)(19680)	X				Unanimité
4.2	18-I-007	PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES - HUCQUELIERS (X230)(19651)	X				Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au débat (Membre Non Permanent) : PATRIS Jacques - CU d'Arras - dossier 57138.00
4.3	18-I-008	PROTECTION RESSOURCE ACQUISITIONS FONCIÈRES - SIEP DU SANTERRE (X232)(19653)	X				Unanimité
4.4	18-I-009	AMELIORATION QUALITÉ EAU POTABLE DISTRIBUÉE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES - SAMER (X250) (19678)	X				Unanimité
4.5	18-I-010	SÉCURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE (X251)(19655)	X				Unanimité
4.6	18-I-011	ÉCONOMIE D'EAU ET RECHERCHES DE FUITES (X252)(19656)	X				Unanimité

P
B

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5	5.2	POLLUTIONS DIFFUSES (X182)(19719)	X				Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) : FAICT Olivier - Chambre d'Agriculture 80 - dossiers 57252.00 et 57261.00 RAOULT Paul - Régie Noréade - dossier : 99824.01
	5.3	SOUTIEN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFOREST. (X185)(19721)	X				Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) : RAOULT Paul - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois - dossier 56835.00 DUJARDIN Jean-Marc - - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois - dossier 56835.00
	5.4	MAINTIEN AGRICULTURE ZONES HUMIDES (X187)(19723)	X				Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au vote et au débat (Membre Permanent) : FAICT Olivier - Chambre d'Agriculture 80 - dossiers 57242.00 et 57243.00
6	6.2	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU (X240) (19691)	X				Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) : SKIERSKI Daniel - Féd. Nord pêche et protection du milieu aquatique- dossiers 57073.00 et 57088.00 RAOULT Paul - CC du pays de Mormal - dossiers 57058.00, 57059.00, 57070.00

R

B9

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.3	18-I-016	EROSION (X242) (19692)	X				Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) : RAOULT Paul - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois - dossier 56945.00 DUJARDIN Jean-Marc - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois - dossier 56945.00 Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au débat (Membre Non Permanent) : GAUTHIER Odile (Mme DEROO sa représentante) - CELRL - dossiers 56826.00 et 56848.00 Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) : BARBIER Luc - CEN NPDC - dossiers : 56934.00 et 57191.00 DUJARDIN Jean-Marc - Fédération Départementale des Chasseurs du Nord - dossier 56886.00
6.4.2	18-A-...	APPEL À INITIATIVES BIODIVERSITÉ VOLET COMMUNICATION (19727)		AF			Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) : BARBIER Luc - CEN NPDC DUJARDIN Jean-Marc - Fédération Régionale des Chasseurs Hauts de France
6.4.3	18-A-...	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORD (19716)		AF			Unanimité

134

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6.5	18-I-018	PREVENTION DES INONDATIONS (X244) (19695)	X				Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au vote et au débat (Membre Permanent) : DISSAUX Jean-Claude – SYMSAGEL – SYMSAGEL – dossiers 57139.00 et 57173.00 Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au vote et au débat (Membre Permanent) : HAUSSOULIER Stéphane - Département de la Somme - dossier 57026.00 Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au débat (Membre Non Permanent) : GAUTHIER Odile (Mme DEROO sa représentante) – dossier 56808.00 Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au débat (Membres Non Permanents) : GUIMBAUD Thierry (M. MATRAT son représentant) – VNF - dossier 56853.00 LEVEUGLE Emmanuelle - Département du Pas-de-Calais - dossier 56964.00 Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) : HAUSSOULIER Stéphane - Département de la Somme - dossiers 56857.00 et 57000.00 DISSAUX Jean-Claude - Département du Pas-de-Calais - dossier : 56964.00 DISSAUX Jean-Claude - délégué SMAGEAA - dossier 56956.00
6.6	18-I-019	ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE (X245) (19693)	X				
6.7	18-I-020	RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU (X246) (19694)	X				

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
7	7.2	ÉLABORATION ET SUIVI DES SAGE (X290)(19657)	X				Unanimité Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au vote et au débat (Membre Permanent): LUCQ Chantal (membre d'une structure adhérente de l'AMEVA) :-Syndicat Mixte AMEVA - dossier 56496.00
8	8.2	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX TRANSIT LITT MARIN - IFREMER (X322) (19708)	X				Unanimité

Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

2.1 - Situation des engagements (ligne X13) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132)

3 - Épuration publique :

3.1 - Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115)

3.2 - Participations financières aux ouvrages d'épuration (ligne X110)

3.3 - Participation financière à l'assainissement non collectif (ligne X113)

3.4 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)

3.5 - Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123, X124)

3.6 - Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

3.7 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

3.8 - Participation financière aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

4 - Eau potable :

4.1 - Situation des engagements (lignes X23, X25, X21)

4.2 - Participation financière en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne X230)

4.3 - Participation financière aux acquisitions foncières pour protection de la ressource (ligne X232)

4.4 - Participations financières pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable (ligne X250)

4.5 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

4.6 - Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (ligne X252)

5 - Lutte contre la pollution agricole :

5.1 - Situation des engagements (ligne X18 et X152)

5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

5.3 - Participations financières à l'agriculture biologique et l'agroforesterie (ligne X185)

5.4 - Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne X187)

6 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :

6.1 - Situation des engagements (ligne X24)

6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

6.3 - Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242)

6.4 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (appel à initiatives biodiversité + dossiers classiques) (ligne X243)

6.5 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

6.6 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)

6.7 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

7 - Appui à la gestion concertée :

7.1 - Situation des engagements (ligne X29)

7.2 - Participations financières en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne X290)

8 - Ecologie du milieu

8.1 – IFREMER : situation des engagements (ligne X 322)

8.2 – Participation financière en faveur de l'IFREMER pour la surveillance du milieu marin pour l'année 2018 (X322).

8.3 - Synthèse bibliographique sur les impacts de la contamination des sédiments sur la qualité de l'eau par le CEREMA.

R

Bg

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9h35.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2017

M. LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 10 novembre 2017.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 10 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

M. VERHAEGHE, en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPI du 25 mai 2018, présente la situation des engagements des lignes X13 et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132)

2.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 25 mai 2018.

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (c.f. détails du point de présentation n°2.1 du dossier de la CPI du 25 mai 2018 et nouvelle version de la délibération remise sur table en séance et reprise en annexe de ce procès-verbal.

● 14 dossiers de participations financières pour un montant de 8 592 127 €.

- 57313.00 OUTREAU TECHNOLOGIES
- 57196.00 CONTE
- 57148.00 INGREDIA
- 57251.00 LEBEL VIANDES SERVICE
- 57315.00 AUCHAN
- 57215.00 SAS LIOT
- 57332.00 CENTRE FERON VRAU
- 57192.00 FRANCAISE DE MECANIQUE
- 57319.00 IN VIVO GRAINS
- 56422.00 GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
- 57291.00 SOCIETE D'APPLICATION DES SILICONES ALIMENTAIRES
- 57246.00 REGIONALE LOCATION ET SERVICES TEXTILES
- 57091.00 IDEX ENVIRONNEMENT PICARDIE
- 56818.00 EQIOM BETONS

M. VERHAEGHE indique que le dossier NORDTOLE (57294.00) figurant dans la première version de la délibération du dossier de séance est retiré de l'ordre du jour car il fait l'objet d'une mise en demeure. Une nouvelle délibération est remise sur table. (cf annexe du procès verbal).

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY souhaite savoir si un hypermarché pourrait être mis en demeure par la DREAL.

M. PREVOST précise que la DREAL peut intervenir dans le cas d'une station service ou d'un groupe frigorifique.

M. LEMAY fait remarquer que les demandes d'aides de l'industrie augmentent, que et cela montre que l'industrie se porte mieux dans la région.

M. RAOULT demande si l'Agence a une idée de la conformité des grands parkings des hypermarchés du territoire.

M. VERHAEGHE souligne qu'ils étaient en accord avec la législation lors de l'implantation, il y a beaucoup d'évolution dans le commerce et notamment avec l'émergence de groupes comme Amazon. Il explique que les gros groupes sont amenés à revoir l'attractivité des centres commerciaux avec des parkings ombragés comportant des aménagements.

M. LEMAY précise que l'accord sur les dossiers est conditionné à des garanties.

M. VERHAEGHE précise que l'obtention de la subvention est bien sous réserve de garanties du groupe. Il souligne que la convention sera envoyée uniquement après retour des garanties par le groupe.

M. LEMAY rappelle que sur le Dunkerquois, l'eau est un enjeu majeur. Pour développer Dunkerque en industrie il faut résoudre ce problème d'eau qui est un facteur limitant. Il indique qu'il faudrait mener une étude globale dans le dunkerquois afin de résoudre cette problématique.

M. MATRAT indique que pour alimenter le Dunkerquois, une bonne partie des industries utilisent une prise d'eau au niveau de Bourbourg. Il souligne qu'il s'agit d'un équilibre fragile pour l'industrie au niveau de cette prise d'eau. Les ressources en eau sur le Dunkerquois sont insuffisantes, il faut réfléchir au moyen de transférer de l'eau à l'échelle du Bassin. Il faut améliorer la desserte du Dunkerquois tout en ne mettant pas en danger les transferts d'eau à destination de la Belgique. Il précise que si la prise d'eau fait défaut c'est l'activité d'Arcelor Mital qui est en danger. Le réseau de VNF peut être utilisé à cet effet.

M. BARBIER précise que sont renvoyées par les Wateringues de grandes quantités d'eau. Un bassin de stockage plus conséquent permettrait de répondre à certains besoins ponctuels d'approvisionnement pour le développement économique et pour préserver la ressource profonde pour les habitants.

M. VALIN rappelle qu'il a été évoqué, dans le cadre des discussions du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence, le fait que l'Agence fasse une étude bassin de sécurisation de la ressource en eau avec l'ensemble des composantes économiques, agricoles, humaines.

M. MONTASSINE indique que l'exutoire à la mer se fait sur Gravelines pour partie. Il indique que l'étude devra intégrer ce que cela va perturber les apports au niveau de la mer.

M. MATRAT indique qu'il s'agit d'un véritable enjeu complètement en accord avec les orientations du gouvernement et du Ministre. Il précise qu'il s'agit de la composante d'un plan annoncé à l'été 2017 sur la mise en place de dispositifs de retenues pour assurer une distribution de l'eau pérenne.

M. BARBIER propose d'observer le fonctionnement de la gestion des eaux de surface en Belgique.

M. SHEHU précise que la réunion concernait la gestion quantitative et qualitative dans le bassin et également la sécurité de la ressource par rapport aux actes de malveillance. Il indique qu'il finalise actuellement le compte rendu de la réunion qui servira de feuille de route pour impulser côté Etat l'action en la matière.

R

K

M. RAOULT précise que les pompages après temps de pluie restent aléatoires en fonction de la météo.

M. LEMAY remarque qu'en Belgique il y a des investissements énormes pour résoudre les problèmes d'eau, beaucoup plus qu'à Dunkerque.

M. BARBIER précise que les choix qui vont être faits doivent être collectifs.

M. LEMAY indique qu'il est important d'accélérer les choses.

M. RAOULT précise que les études sont faites mais qu'il faut trouver qui va financer la mise en œuvre.

La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »

avec ses 14 dossiers

(n°18-I-001)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Délibération modifiée remise sur table (Dossier 57294.00 « Nordtole conteneurs et systèmes » retiré)

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au débat (Membre Non Permanent) :

RAISON Stéphane (M. FOURNIER son représentant) - Grand Port Maritime de Dunkerque - dossier 56422.00

3. EPURATION PUBLIQUE

3.1 OUVRAGE D'EPURATION

Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 25 mai 2018.

3.2 Participations financières en faveur de la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.2. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 710 645 €.**

- 57265.00 MAIRIE HANGEST SUR SOMME
- 56428.00 CA DE LENS LIEVIN

PAS DE REMARQUE

La délibération « OUVRAGES D'EPURATION »

avec 2 dossiers

(n°18-I-002)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.3 Participation financière à l'assainissement non collectif (ligne X113)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.3. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 19 152 €.**

- 57193.00 SYNDICAT MIXTE AMEVA

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY indique qu'en cas de reconduction il faut exiger la remontée des informations.

M. DEFLESSELLE indique voter contre le projet de reconduction de ce poste.

Mme LEVEUGLE remarque, à travers le bilan, qu'ils n'ont effectué que 80 jours de travail pour un engagement de 109 jours avec une demande de reconduction pour 126 jours.

M. BLIN précise que les 80 jours s'expliquent par le fait que ce poste n'a pas effectué une année complète.

M. DEFLESSELLE précise que si l'agence veut savoir ce qui se passe dans les SPANC elle peut demander aux collectivités et non à l'AMEVA.

M. RAOULT demande s'il est encore possible d'obtenir des choses fiables pour l'année à venir.

M. LEMAY indique que le projet a de l'importance et qu'il faut maintenir l'action en y mettant des impératifs au niveau de l'agence.

M. DEFLESSELLE conforte son vote contre par le fait qu'il ne trouve pas ce que l'AMEVA peut apporter en terme d'animation.

La délibération « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF-SYNDICAT MIXTE AMEVA »

avec 1 dossier

(n°18-A-...)

Reçoit un avis favorable de la Commission Permanente des Interventions pour transmission au Conseil d'Administration du 15 juin 2018

1 voix contre : DEFLESSELLE Claude

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au vote et au débat (Membre Permanent) :

LUCQ Chantal (membre d'une structure adhérente de l'AMEVA) :-Syndicat Mixte AMEVA

dossier 57193.00

3.4. Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)

Dossier présenté

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 47 350 €.
- 57208.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN

Pas de remarque.

La délibération « TRAITEMENT EAUX PLUVIALES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN »

avec 1 dossier

(n°18-I-003)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.5 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

3.5. Participations financières en faveur des réseaux d'assainissement

Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.5. du dossier de la CPI du 25 mai 2018

3.6. Participations financières aux réseaux d'assainissement (ligne X120)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.6. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

- 13 dossiers de participations financières pour un montant de 1 750 760 €.
- 33955.00 REGIE NOREADE
- 53357.00 LEULINGHEN BERNES
- 56415.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS
- 56427.00 COMMUNAUTE DE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 56872.00 COMMUNAUTE DE COMMUNE TERRE DE PICARDIE
- 57008.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
- 57086.00 HUCQUELIERS
- 57105.00 COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
- 57121.00 REGIE NOREADE
- 57137.00 ESQUERDE
- 57165.00 SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES
- 57175.00 COMMUNE DE BONNEUIL LES EAUX
- 57206.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN

Pas de remarque.

La délibération « RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

Avec ses 13 dossiers

(n°18-I-004)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Unanimité

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au débat (Membre Non Permanent) :

PATRIS Jacques - CU d'Arras - dossier 57105.00

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au vote et au débat (Membre Permanent) :

RAOULT Paul - Régie Noréade - dossiers 33955.00 et 57121.00

**3.7. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement
(ligne X122)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.7. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **9 dossiers de participation financière pour un montant de 796 591 €.**

- 53218.00 SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES
- 53356.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES
- 53401.00 SM DU POLE METROPOLITAIN COTE D'OPALE
- 57071.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 57138.00 COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
- 57166.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES
- 57198.00 CA DU DOUAISIS CAD
- 57295.00 SITE AILLY SUR SOMME ST SAUVEUR-BREILLY
- 98363.02 CA DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT s'inquiète quant à la situation financière de l'année 2018.

M. VALIN précise que la situation financière de l'année 2018 est similaire à 2016/2017. Il souligne que les assises de l'eau vont permettre également de modifier certaines choses.

La délibération « REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

avec 9 dossiers

(n°18-I-005)

Unanimité

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au débat (Membre Non Permanent) :

PATRIS Jacques - CU d'Arras - dossier 57138.00

3.8. Participation financière aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.8. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 81 724.00 €.**

- 57176.00 NESLE

Pas de remarque.

La délibération « RESEAUX D'EAU PLUVIALES »

avec 1 dossier

(n°18-I-006)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 – EAU POTABLE

4.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 25 mai 2018.

4.2. Participation financière à la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X230)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 31 661.00 €.**

- 57075.00 HUCQUELIERS

Pas de remarque

La délibération « PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES-HUCQUELIERS »

avec 1 dossier

(n°18-I-007)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.3. Participation financière à la protection de la ressource en eau acquisitions foncières (ligne X232)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

• **1 dossier de participation financière pour un montant de 203 280 €.**

- 56477.00 SIEP DU SANTERRE

Pas de remarque .

La délibération « PROTECTION RESSOURCE EAU ACQUISITIONS FONCIERES – SIEP DU SANTERRE »

avec 1 dossier

(n°18-I-008)

Est adopté à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.4. Participation financière pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (ligne X250)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

• **1 dossier de participation financière pour un montant de 31 170 €.**

- 30703.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES - SAMER

Pas de remarque .

La délibération « AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES-SAMER »

avec 1 dossier

(n°18-I-009)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.5. Participation financière à la sécurisation de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.5. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

• **3 dossiers de participations financières pour un montant de 198 515 €.**

- 53378.00 SI DES EAUX EAUX DE LA REGION D'HESDIN
- 56858.00 SI AEP DE QUESQUES
- 57011.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Pas de remarque.

***La délibération « SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE »
(n°18-I-010)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions :

**4.6. Participation financière aux économies d'eau et recherches de fuites
(ligne X252)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.6. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

• 10 dossiers de participations financières pour un montant de 961 590 €.

- 53755.00 ETUDE DIAGNOSTIQUE MUTUALISEE
- 56643.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA REGION DE GRANDVILLIERS
- 56929.00 SIEP DU SANTERRE
- 56939.00 SIAEP DE GUESCHART
- 57186.00 SIAEP DU VIMEU VERT
- 57194.00 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS
- 57201.00 SIAEP AILLY SUR SOMME BREILLY
- 57267.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
- 99408.00 ABBEVILLE
- 99907.01 AIRAINES

Pas de remarque.

***La délibération « ECONOMIE D'EAU RECHERCHE DE FUTES »
avec 10 dossiers
(n°18-I-011)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

5 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

5.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 25 mai 2018.

**5.2 Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses
(ligne X182)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.2. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **5 dossiers de participation financière pour un montant de 203 246 €.**

- 57012.00 SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT
- 57240.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 57252.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57261.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE
- 99824.01 REGIE NOREADE

Pas de remarque.

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES »

avec 5 dossiers

(n°18-I-012)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Situation de Conflits d'intérêts

FAICT Olivier - Chambre d'Agriculture 80 – dossiers 57252.00 et 57261.00

RAOULT Paul - Régie Noréade - dossier : 99824.01

**5.3 Participation financière à l'agriculture biologique et l'agroforesterie
(ligne X185)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.3. du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **11 dossiers de participations financières pour un montant de 1 786 788 €.**

- 56829.00 CA DU DOUAISIS
- 56835.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
- 56954.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- 57013.00 BIO EN HAUTS DE FRANCE
- 57044.00 SIAEP DES VALLEE DES EVOISSONS ET DE LA POIX
- 57046.00 SIEP DU SANTERRE
- 57047.00 AGROPROD
- 57048.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
- 57049.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
- 57050.00 TERRAVEG
- 57051.00 BIO EN HAUTS DE France

REMARQUES ET DEBATS :

M. BARBIER indique que le projet TERRAVEG comprend bien l'objectif de maîtrise de dépenses et de cohérence mais il souhaite savoir s'il s'agit de conversion ou de diversification. Il précise que les enjeux ne sont pas les mêmes : s'agit-il d'hectares en plus ou de diversification ? Il s'interroge quant à l'impact sur la ressource en eau.

M. BIZAIS précise qu'il ne s'agit pas de ventilation mais d'une conversion de surface. Il indique que l'agence n'est pas en capacité de faire un lien avec la qualité de l'eau. Il précise qu'il s'agit d'une zone à enjeux eau.

M. VALIN explique qu'il n'existe pas aujourd'hui de courbe d'efficacité de l'euro investi par rapport à la ressource en eau du territoire.

R

hxc

M. LEMAY rappelle que l'objectif est bien l'eau et non l'impact sur l'eau.

M. VALIN indique que dans les Hauts de France il faut encore motiver pour faire un déploiement de l'agriculture biologique.

M. LEMAY précise que la formule d'une base commune est la plus intéressante. Il indique qu'il faudra par la suite aller plus loin dans l'impact de chaque projet.

M. BARBIER indique qu'il est rassuré de savoir qu'il s'agit de la conversion et souhaite avoir à moyen terme un indicateur sur l'impact sur la ressource.

Mme LACOMBLEZ approuve cette action de travail sur les filières car elle a été faite en grande concertation entre tous les financeurs du plan bio, l'Etat, la DRAAF, le Conseil Régional et les instances du niveau national. Elle rappelle que dans notre région, les filières agricoles industrielles utilisent beaucoup d'intrants. Elle souligne que pour convertir 1400 hectares, il faut des légumes qui ne peuvent pas être plantés que tous les 6 ans. Elle indique qu'il faut pouvoir accompagner les filières du reste de l'assolement qui sont en grande partie des céréales. Les filières agricoles sont des filières qui s'articulent et s'épaulent les unes sur les autres. Il est important d'articuler les mesures à l'échelle du territoire et d'avoir une vision globale. Elle rappelle que l'efficacité d'une politique via une réponse tangible peut avoir un délai de 30 ans. Elle souligne que cela nécessite du courage politique.

M. LEMAY indique qu'il y a des moyens de prélever sur le parcours à travers le sol de mesurer la progression des pollutions.

M. PREVOST rappelle que l'agence a déjà subventionné des études du BRGM sur les nitrates. La problématique est que chaque captage est spécifique. Il indique que si sur certaines nappes, il faut 30 ans voire plus pour en voir l'amélioration, il y a de façon certaine des actions qui apportent une amélioration. Il explique qu'il n'y a pas d'indicateur.

M. LEMAY souligne qu'il y a des différences d'un endroit à un autre mais qu'il existe également des territoires homogènes où il pourrait y avoir des analyses.

M. PREVOST précise qu'il ne s'agit pas d'attendre 30 ans mais de tenir compte de l'inertie des nappes.

Mme LEVEUGLE indique qu'auparavant sur les anciennes règles de programme d'intervention, la participation était de 40 %, or, il est proposé aujourd'hui de la limiter à 25 %.

M. BIZAIS précise que dans le programme actuel, il y a la possibilité d'aller jusqu'à 40 %. Il souligne que la commission est souveraine pour aller en dessous.

Mme LEVEUGLE demande si l'importance du montant remet en cause la fiabilité du projet.

M. BIZAIS indique que le porteur de projet est averti qu'il y aurait une proposition à la CPI.

M. LEMAY espère que les autres financeurs vont agir afin que le projet puisse se faire.

M. VALIN souligne qu'il y a de bons éléments pour laisser penser que cette participation financière n'inhibera pas le projet.

La délibération « SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST »

avec 11 dossiers

(n°18-I-013)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Situation de Conflits d'intérêts :

RAOULT Paul - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois - dossier 56835.00

DUJARDIN Jean-Marc - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois - dossier 56835.00

5.4 PARTICIPATIONS FINANCIERES AU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES (X187)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n°5.4 du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **6 dossiers de participations financières pour un montant de 1 267 984 €.**

- 57056.00 AVENIR CONSEIL ELEVAGE
- 57214.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD PAS DE CALAIS
- 57238.00 BIO EN HAUTS DE FRANCE
- 57241.00 SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD
- 57242.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57243.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY interpelle l'Agence sur le retard d'engagements en agriculture biologique

M. BIZAIS souligne que la majeure partie des engagements se fait par rapport aux MAE et PCAE. Il précise qu'il s'agit d'engagements qui passent en fin d'année.

M. LEMAY demande si l'objectif annuel est le même que celui de l'année précédente

M. BIZAIS confirme que l'avancée est la même.

M. RAOULT indique qu'il est important de participer à la recherche pour faire de la betterave sucrière bio. Il souligne qu'il y a aujourd'hui un problème sur l'enrobage de la semence de betterave qui comporte des produits interdits et nocifs pour les abeilles.

M. FAICT complète les propos de M. RAOULT en précisant que les insecticides présents dans l'enrobage de la semence de betterave qui est nocif pour les abeilles sont les mêmes que ceux utilisés pour la culture du colza. Il précise que l'incidence n'est pas la même.

M. LEMAY demande si cela s'applique à toutes les cultures de betteraves indépendamment du bio.

M. RAOULT souligne qu'il faut parfois aider aussi l'agriculture conventionnelle.

M. LEMAY rappelle que l'industrie sucrière est au cœur du sujet.

M. FAICT souligne qu'aujourd'hui, avec toutes les pressions médiatiques, les études scientifiques passent au second rang.

M. BARBIER rappelle que les chiffres sur l'évolution des phyto sont mauvais sous l'effet, par exemple de l'emblavement et engendrent un résultat sur le prix. Il précise qu'il y a une vraie discussion à avoir sur le modèle agricole souhaité et les impacts sur le quotidien.

M. RAOULT indique qu'aujourd'hui le lait bio est importé car il n'y a pas assez de production par rapport à la demande. Il indique qu'il est donc nécessaire d'inciter les agriculteurs à faire du bio.

M. FAICT rappelle la richesse du terroir et de ses sols et que l'industrie agro alimentaire est à fournir en légumes.

Mme LACOMBLEZ précise que le souhait est de limiter les impasses techniques. Le but est qu'il y ait moins de produits phytosanitaires, objectif partagé par tout le monde. Elle souligne qu'il y a des

R

BC

mesures mises en place comme les programmes Ecophyto pour essayer de limiter les pollutions diffuses et en particulier de soutenir toutes les expérimentations des agriculteurs dans les changements de pratiques. Elle indique qu'il y a des agriculteurs qui cherchent à trouver des solutions sur leur exploitation et qu'il y a urgence. Elle indique que ce sont ces agriculteurs qu'il faut soutenir.

**La délibération « MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES »
avec 6 dossiers
(n°18-I-014)
est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Situation de Conflits d'intérêts :

FAICT Olivier - Chambre d'Agriculture 80 – dossiers 57242.00 et 57243.00

6 – RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

6.1 - Situation des engagements

cf. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 25 mai 2018.

6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (ligne X24)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.2 du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

• 11 dossiers de participations financières pour un montant de 857 877 €.

- 56841.00 ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE
- 56843.00 ASA RIVIERE NOYE 2EME SECTION
- 56925.00 FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
- 56998.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE
- 57058.00 CC DU PAYS DE MORMAL
- 57059.00 CC DU PAYS DE MORMAL
- 57070.00 CC DU PAYS DE MORMAL
- 57073.00 FEDER DEPART ASSOC PECHE PISCICULTURE NORD
- 57088.00 FEDER DEPART ASSOC PECHE PISCICULTURE NORD
- 57111.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS

Pas de remarque.

**La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU »
avec ses 11 dossiers
(n°18-I-015)**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Situation de Conflits d'intérêts :

SKIERSKI Daniel - Féd. Nord pêche et protection du milieu aquatique- dossiers 57073.00 et 57088.00

RAOULT Paul - CC du pays de Mormal - dossiers 57058.00, 57059.00, 57070.00

6.3 – Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.3 du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **5 dossiers de participations financières pour un montant de 409 366 €.**

- 56304.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE
- 56372.00 CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
- 56945.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
- 57030.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LUMBRES
- 57185.00 SIVOM DE LA REGION D'AULT

Pas de remarque.

La délibération « EROSION »

avec ses 5 dossiers

(n°18-I-016)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) :

RAOULT Paul - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois - dossier 56945.00

DUJARDIN Jean-Marc - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois - dossier 56945.00

6.4 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (ligne X243)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision et avis (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.4 du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **23 dossiers de participations financières pour un montant de 1 533 702 €.**

- 30671.00 SYND MIXTE FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES
- 56826.00 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- 56848.00 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- 56885.00 ASSOCIATION ROUBAISIEENNE D'INSERTION
- 56886.00 FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU NORD
- 56890.00 ASSOCIATION NOEUX ENVIRONNEMENT
- 56891.00 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- 56900.00 SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ERCLIN
- 56912.00 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE
- 56913.00 AAPPMA DE ROUBAIX TOURCOING ET LEURS CANTONS
- 56934.00 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS

R

Mg

- 56936.00 CHICO MENDES NORD NATURE
- 56990.00 CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT
- 57090.00 PICARDIE NATURE
- 57117.00 CNRS DELEGATION MIDI-PYRENEES
- 57159.00 GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORD
- 57164.00 GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORD
- 57179.00 COORD MAMMALOGIQUE DU NORD DE LA France
- 57181.00 CENTRE REGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
- 57191.00 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD ET DU PAS
DE CALAIS
- 57197.00 ASS DES ENTOMOLOGISTES DE PICARDIE
- 57218.00 CENTRE REGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
- 57258.00 ACHICOURT

Monsieur HALKET en référence au point n°6 fait la présentation du volet connaissance.

REMARQUES :

M. LEMAY rappelle que les appels à initiatives en faveur de la biodiversité répondent à des objectifs clairs. Il indique qu'il y a beaucoup d'autres actions qui vont dans le sens de la biodiversité mais qui ne sont pas classés en « biodiversité » comme par exemple des actions sur les zones humides. Il demande s'il n'est pas possible de regrouper les actions pour la biodiversité qui touchent d'autres objectifs. Il indique qu'il est important de communiquer sur ce qui est fait en faveur de la biodiversité.

M. JOURDAN précise que dans la présentation des enjeux, il est indiqué que la loi du 8 août 2007 étend les missions des agences de l'eau à la biodiversité. Il rappelle que l'agence fait déjà de la biodiversité. Il souligne qu'il existe une communication inter-agence au bénéfice de la biodiversité humide. Une plaquette est diffusée au niveau national. Tant que la biodiversité n'est pas inscrite dans le programme d'intervention, les interventions en faveur de la biodiversité terrestre et littorale ne sont pas finançables. Il indique qu'il est proposé pour le 11^{ème} programme d'intégrer les actions en faveur de la biodiversité terrestre et littorale dans une délibération sur la restauration des milieux naturels.

M. LEMAY souligne qu'en terme d'affichage, il est intéressant de le faire pour la biodiversité.

M. RAOULT s'interroge sur le type de travaux prévus dans le dossier concernant l'ERCLIN

M. JOURDAN précise qu'il s'agit d'un dossier qui porte sur une plantation de haies. Il précise que faute de financement du domaine privé le projet se limite au domaine public.

M. RAOULT rappelle que la Selle est le premier syndicat de rivière qui a été créé il y a 30 ans.

M. BARBIER mentionne qu'il commence à y avoir des retournements de prairie sur les têtes de bassin liés à des changements d'exploitations.

M. LEMAY souhaite s'assurer que les dépassements de budget soient ponctuels.

M. HALKET confirme qu'il s'agit bien d'une exception dans la cadre de l'appel à initiative pour le volet connaissance.

M. BARBIER demande une explication de vote

M. DOLLET précise que l'avis est demandé pour pouvoir proposer le vote d'une rallonge de 3 000 € afin de pouvoir passer le dernier dossier.

M. RAOULT souhaite une explication en ce qui concerne l'installation de pièges lumineux en forêt de Mormal.

M. PRYGIEL précise qu'il s'agit d'un dossier qui concerne les habitats aquatiques de la forêt de Mormal sur lesquels il y a une insuffisance en matière de connaissance sur le fonctionnement, sur l'état et sur la biodiversité. Il mentionne qu'il existe un indicateur basé sur les insectes qui permet d'avoir une idée du bon fonctionnement de cette ripisylve. Il indique que le projet a pour objectif de compléter les inventaires pour pouvoir développer une méthodologie qui va permettre de caractériser l'état et le fonctionnement. Il précise que les pièges lumineux sont une façon de piéger les insectes comme les papillons de nuit.

V

10/1

M. BARBIER indique qu'il s'agit d'un spectacle qui vaut la peine d'être regardé.

M. RAOULT souhaite participer à une soirée chasse de nuit.

M. LEMAY indique qu'il s'agit d'un élargissement à la biodiversité non aquatique.

M. MONTASSINE souhaite connaître la durée de l'étude.

M. PRYGIEL explique que les insectes ont une durée de vie relativement courte et que pour ce dossier l'idée est de mettre en place une méthodologie d'évaluation. Il précise qu'il s'agit bien d'une étude générale en vue d'une mise au point d'un protocole d'évaluation et d'un bio indicateur.

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

avec ses 23 dossiers

(n°18-I-017)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au débat (Membre Non Permanent) :

GAUTHIER Odile (Mme DEROO sa représentante) – CELRL - dossiers 56826.00 et 56848.00

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) :

BARBIER Luc - CEN NPDC - dossiers : 56934.00 et 57191.00

DUJARDIN Jean-Marc – Fédération Départementale des Chasseurs du Nord - dossier 56886.00

● 1 dossier de participation financière pour un montant de participation financière de 28 738 € et une augmentation du volet « connaissance » pour le porter à un montant total de 303 000 €

- 57203.00 GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORD

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORD »

(n°18-A-00)

Reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions pour présentation au CA du 15 juin 2018

Mme MARTIN en référence au point n°6 fait la présentation du volet communication.

● 1 dossier de participation financière pour augmenter le volet communication pour le porter à un montant de 316 000 €.

La délibération « APPEL A INITIATIVES BIODIVERSITE VOLET COMMUNICATION »

(n°18-A-00)

Reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions pour présentation au CA du 15 juin 2018

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) :

BARBIER Luc - CEN NPDC

DUJARDIN Jean-Marc – Fédération Régionale des Chasseurs Hauts de France

R

MG

6.5 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.5 du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● 12 dossiers de participations financières pour un montant de 1 293 015 €.

- 56414.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
- 57026.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME
- 57029.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
- 57108.00 CC PEVELE-CAREMBAULT
- 57115.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 57119.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS
- 57139.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- 57169.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS
- 57173.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- 57213.00 CA DE BETHUNE BRUAYARTOIS LYS ROMANE
- 57239.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE
- 57247.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE

REMARQUES ET DEBATS :

M. RAOULT indique que l'étude préalable de la prise de compétence GEMAPI s'élève à 143 700 €. Il souhaite connaître le contenu de l'étude.

M. JOURDAN précise qu'il s'agit d'une étude à la fois pour le syndicat mais également pour l'ensemble de ses membres. Il souligne qu'il y a à la fois une étude de gouvernance et une étude d'adaptation des statuts ainsi que le diagnostic des enjeux en terme d'ouvrages. Il indique qu'il s'agit de postes de dépenses qui coûtent relativement cher.

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS »

avec ses 12 dossiers

(n°18-I-018)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au vote et au débat (Membre Permanent) :

DISSAUX Jean-Claude – SYMSAGEL – SYMSAGEL – dossiers 57139.00 et 57173.00

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au vote et au débat (Membre Permanent) :

HAUSSOULIER Stéphane - Département de la Somme - dossier 57026.00

**6.6 – Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides et du maintien de la biodiversité
(ligne X245)**

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.6 du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **1 dossier de participation financière pour un montant de 128 560 €.**

- 56808.00 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES LACUSTRES

REMARQUES ET DEBATS :

M. DEFLESSELLE souligne que le prix de l'hectare est élevé.

M. JOURDAN précise qu'il y a des coûts plafond pour l'acquisition foncière qui sont de 20 000 € par hectare pour des parcelles agricoles et 30 000 € par hectare en terme de parcelles autres que des usages agricoles. Il précise que cela permet d'éviter que les parcelles soient acquises pour des usages de loisirs.

Mme DEROO en conflit d'intérêt mais avec accord du président de séance confirme que les zones humides et plans d'eau donnent lieu à des évaluations plus élevées que les terres agricoles. Elle souligne que les prix sont basés sur des estimations de France Domaine.

La délibération « AQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE »

avec 1 dossier

(n°18-I-019)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participe pas au débat (Membre Non Permanent) :

GAUTHIER Odile (Mme DEROO sa représentante) – dossier 56808.00

**6.7 – Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique
(ligne X246)**

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.7 du dossier de la CPI du 25 mai 2018) :

● **9 dossiers de participations financières pour un montant de 2 219 244 €.**

- 56850.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- 56853.00 VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
- 56857.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME
- 56956.00 SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA
- 56964.00 DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
- 57000.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME
- 57112.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS
- 57187.00 SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS
- 57189.00 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY souligne qu'il s'agit d'actions importantes

M. RAOULT précise qu'il n'est pas évident d'expliquer aux pêcheurs qu'il faut supprimer des barrages.

***La délibération « RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU »
avec 9 dossiers
(n°18-I-020)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au débat (Membres Non Permanents) :

GUIMBAUD Thierry (M. MATRAT son représentant) – VNF - dossier 56853.00

LEVEUGLE Emmanuelle - Département du Pas-de-Calais - dossier 56964.00

Situation de Conflits d'intérêts / Ne participent pas au vote et au débat (Membres Permanents) :

HAUSSOULIER Stéphane - Département de la Somme - dossiers 56857.00 et 57000.00

DISSAUX Jean-Claude - Département du Pas-de-Calais - dossier : 56964.00

DISSAUX Jean-Claude - délégué SMAGEAA - dossier 56956.00

7 – APPUI A LA GESTION CONCERTEE

7.1 - Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 25 mai 2018.

7.2 – Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi des SAGE

Dossiers présentés

● **2 dossiers de participation financière pour un montant de 90 105 €.**

- 56496.00 SYNDICAT MIXTE AMEVA
- 57107.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS

REMARQUES ET DEBATS :

***La délibération « ELABORATION ET SUIVI DES SAGE »
avec 2 dossiers
(n°18-I-021)***

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Situation de Conflits d'intérêts :

LUCQ Chantal (membre d'une structure adhérente de l'AMEVA) :-Syndicat Mixte AMEVA - dossier 56496.00

8 – ECOLOGIE DU MILIEU

8.1 - Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°8.1 du dossier de la CPI du 25 mai 2018.

8.2 – Participation financière en faveur de la connaissance environnementale

Dossier présenté

● 1 dossier de participation financière pour un montant de 285 290 €.

- 57236.00 IFREMER

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEMAY demande si l'agence est en relation avec l'université de Lille en ce qui concerne le milieu marin.

M. PRYGIEL précise que la station de Wimereux dispose d'un laboratoire qui a été aidé par le passé pour le financement de thèses et d'études.

M. MONTASSINE précise qu'il s'agit de toute une déclinaison d'acteurs qui effectuent les études sur le terrain, IFREMER effectue des études sur des nouvelles algues ainsi que du suivi.

La délibération « CONNAISS ENVIR EAUX TRANSIT LITT MARIN »

avec 1 dossier

(n°18-I-022)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

POUR INFORMATION

8.3 – Synthèse bibliographique CEREMA

Monsieur PRYGIEL en référence au point n°8.3 du dossier de séance de la CPI du 25 mai 2018, présente la synthèse bibliographique sur l'impact de la contamination des sédiments sur la qualité de l'eau par le CEREMA.

Le dossier sera présenté au prochain Conseil d'Administration du 15 juin 2018.

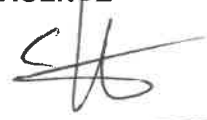
La Commission Permanente des Interventions donne un avis favorable pour le dossier CEREMA qui sera présenté le cas échéant au Conseil d'Administration du 15 juin 2018.

M. LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h56.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE


Bertrand GALTIER

ANNEXES

134

**DELIBERATION N° 18-I-... DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS (PROJET)**

TITRE : EPURATION INDUSTRIELLE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 16 mars 2018,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 17-A-037 du Conseil d'Administration du 13 octobre 2017 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la révision 18-19 du Xème Programme d'Intervention adoptée par délibération n°18-A-014 du Conseil d'Administration du 16 mars 2018,
- Vu la délibération n° 17-A-042 du Conseil d'Administration du 13 octobre 2017 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles,
- Vu le rapport présenté au point n 2.1.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 25 Mai 2018,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

14 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	3 732 642,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	4 859 485,00 €
Montant total	8 592 127,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

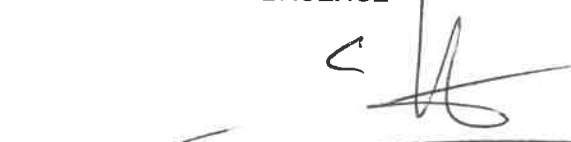
ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X132.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Bertrand GALTIER

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 18-I-... DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS (PROJET)

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
56422.00	GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE	Gestion des eaux pluviales Restructuration des réseaux d'assainissement	DUNKERQUE	HT	2 358 573	896 961	896 961		S	26,54	238 053	
56818.00	EQIOM	Economie d'eau	LUMBRES	HT	3 312 664	3 312 664	161 865	X	S	25	40 466	
									A 1+10	40	64 746	
57091.00	IDEX ENVIRONNEMENT PICARDIE	Réduction de la pollution des jus de méthanisation pour les recycler dans le process et induire une économie d'eau	Amiens (80)	HT	1 331 037	1 331 037	1 331 037		A 1+10	40	532 414	
									S	25	332 759	
57184.00	INGREDIA	Mise en place d'un prétraitement des eaux de process	ZI Route d'Ostreville - CS 40001 - 62166 St Pol Sur Ternoise	HT	842 542	815 333	815 333		S	30	244 599	
									A 1+10	40	326 133	
57192.00	FRANCAISE DE MECANIQUE	Gestion des eaux pluviales du parking véhicules léger.	DOUVIRIN (62)	HT	1 444 200	560 200	553 151	X	A 2+10	40	221 260	
									S	25	138 287	
57196.00	CONTE	Gestion des eaux pluviales par la mise en œuvre de techniques alternatives et raccordement des effluents domestiques à la step de SAMER	SAMER (62)	HT	1 027 295	1 027 295	865 906	X	A 1+10	40	346 362	
									S	35	236 678	
									S	30	56 904	
57215.00	SAS LIOT	Traitement des eaux industrielles avant rejet dans le réseau de collecte des eaux pluviales.	ZIB BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 62 232 ANNEZIN	HT	683 000	683 000	683 000		S	25	170 750	
									A 1+10	40	273 200	

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 18-I-... DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS (PROJET)

N° de dossier	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)				
	Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financable	Plafonné	Nature *	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière	
57246.00	REGIONALE LOCATION ET SERVICES TEXTILES	Recyclage des eaux issues du tunnel de lavage vers les machines à laver après tamisage.	COULOGNE (62)	HT	65 000	65 000	65 000		A 1+10	40	26 000	
								S	25	16 250		
57251.00	LEBEL VIANDES SERVICE	Collecte, traitement et infiltration des eaux pluviales.	GOUY-SAINT-ANDRE (62)	HT	86 222	70 555	46 042		A 1+10	40	18 416	
								X S	25	1 948		
								S	35	13 387		
57291.00	SOCIETE D APPLICATION DES SILICONES ALIMENTAIRES	Mise en œuvre de l'oxydo-réduction du manganèse à l'hypochlorite de soude	LE CATEAU-CAMBRESIS (59)	HT	338 000	338 000	338 000		S	25	84 500	
								A 1+10	40	135 200		
57313.00	OUTREAU TECHNOLOGIES	Gestion des eaux pluviales, fermeture des circuits de refroidissement et raccordement des eaux vannes.	OUTREAU (62)	HT	2 736 209	1 758 654	1 758 654		A 1+10	40	703 461	
								S	30	527 596		
57315.00	AUCHAN HYPERMARCHÉ	Collecte, traitement et infiltration des eaux de ruissellement.	RONCQ (59)	HT	5 236 262	5 236 262	4 285 696	X	S	35	1 244 546	
								A 1+10	40	1 422 338		
								A 1+10	50	364 925		
								S	10	72 985		
57319.00	INVIVO GRAINS	Collecte, traitement et infiltration des eaux de ruissellement.	LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES (59)	HT	4 199 135	472 900	472 900		S	35	165 515	
								A 1+10	40	189 160		

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 18-I-... DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS (PROJET)

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
57332.00	CENTRE FERON VRAU	Gestion des eaux vannes, usées et pluviales du site	LILLE (59)	HT	3 573 719	681 746	589 676	X	S	25	147 419	
									A 1+10	40	235 870	
TOTAL				27 233 858,00	17 249 607,00	12 863 221,00					8 592 127,00	
*	S : Subvention											

* S : Subvention
A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé
A 2+10 : Avance en 10 ans après 2 ans de différé

[Signature]

SITUATION DES DECISIONS PROPOSEES A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 25/05/2018

LIGNES DE PROGRAMME LOLF	DOTATIONS TOTALES * X ^{ème} PROG. 2013- 2018	DECISIONS CUMULEES FIN 2017	DECISIONS - ANNEE 2018						CUMUL X ^{ème} PROGRAMME 2013-2018	
			DOTATIONS PREVUES *	DECISIONS CUMULEES situation arrêtée avant CPI du 25/05/2018	PROPOSITIONS CPI du 25/05/2018	CUMUL DES DECISIONS	TAUX DE REALISATION	SOLDE DES DOTATIONS DE L'ANNEE	DECISIONS REALISEES	TAUX DE REALISATION
	A	B	C	D	E	F=D+E	G=F/C	H=C-F	I=B+F	J=I/A
X11 Stations d'épuration des collectivités territoriales	165,202	131,758	33,444	-1,355	0,758	-0,597	-1,79%	34,041	131,161	79,39%
X12 Réseaux d'assainissement des collectivités territoriales	228,656	187,019	41,637	-3,774	2,629	-1,145	-2,75%	42,782	185,874	81,29%
X13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	68,170	56,023	12,147	-0,188	8,592	8,404	69,19%	3,743	64,427	94,51%
X15 Assistance technique à la dépollution	6,369	4,939	1,430	0,187	0,000	0,187	13,08%	1,243	5,126	80,49%
X17 Primes de performance épuratoire	125,380	100,378	25,002	0,000	0,000	0,000	0,00%	25,002	100,378	80,06%
X18 Lutte contre la pollution agricole	54,033	39,657	14,375	-0,836	3,258	2,422	16,85%	11,953	42,079	77,88%
TOTAL PREVENTION DES RISQUES CONTRE LES POLLUTIONS	647,811	519,775	128,036	-5,966	15,237	9,271	7,24%	118,765	529,046	81,67%
X21 Gestion quantitative de la ressource	32,723	27,841	4,882	2,314	0,000	2,314	47,40%	2,568	30,155	92,15%
X23 Protection de la ressource	8,295	6,573	1,723	-0,094	0,235	0,141	8,18%	1,582	6,714	80,93%
X24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	78,795	64,929	13,866	0,435	6,442	6,877	49,60%	6,989	71,806	91,13%
X29 Appui à la gestion concertée	4,822	3,550	1,273	0,062	0,090	0,152	11,94%	1,121	3,702	76,76%
X31 Etudes générales	1,975	1,123	0,852	0,299	0,000	0,299	35,08%	0,553	1,422	71,98%
X32 Connaissance environnementale	10,884	8,077	2,807	0,783	0,285	1,068	38,05%	1,739	9,145	84,02%
X33 Action internationale	8,010	5,851	2,159	0,021	0,000	0,021	0,97%	2,138	5,872	73,31%
X34 Information, communication et éducation à l'environnement	3,323	2,107	1,216	0,187	0,000	0,187	15,38%	1,029	2,294	69,04%
TOTAL GESTION DES MILIEUX ET BIODIVERSITE	148,827	120,049	28,778	4,007	7,052	11,059	38,43%	17,719	131,108	88,09%
TOTAL PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES (PEPR)	796,638	639,824	156,814	-1,959	22,289	20,330	12,96%	136,484	660,154	82,87%
X25 Eau potable	66,337	52,218	14,119	-0,488	1,191	0,703	4,98%	13,416	52,921	79,78%
X60 Fonds de concours AFB	93,183	70,792	22,391	18,615	0,000	18,615	83,14%	3,776	89,407	95,95%
TOTAL AUTRES ACTIONS	159,521	123,011	36,510	18,127	1,191	19,318	52,91%	17,192	142,329	89,22%
TOTAL GENERAL X ^{ème} Programme	956,158	762,835	193,324	16,168	23,480	39,648	20,51%	153,676	802,483	83,93%

Données en millions d'euros

* Compte-tenu de la Révision 18-19 du Xème Programme d'intervention décidée lors du Conseil d'Administration du 16 Mars 2018.